

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3234

30 novembre 2015

SOMMAIRE

Advent Knight S.à.r.l	Loft Concept	.155228
Agixo S.à r.l	LS Alloys Trading S.à r.l	.155229
BPI 23 S.à r.l	Lugor S.à r.l	.155229
Dinero SCSp	Lusis S.A	.155229
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l155211	Lux 27 Starlight EUR S.à r.l	.155222
FWH S.à r.l	Luxonen S.A	.155230
Global Long Short Partners Holdings Offshore	MagnaChip Semiconductor S.A	.155231
Luxembourg II S.à r.l	Magnolia SICAV SIF	.155232
Kiesoffice, S.à r.l	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l	
KPI Residential Property 5 S.à r.l155213	M. Kambel Patrimoine S.A	.155230
KPI Residential Property 6 S.à r.l155214	OCM Luxembourg POF IV AIF (Delaware)	
KPI Residential Property 7 S.à r.l155215	S.à r.l	.155229
Le Palais S.A	Pylos Luxembourg S.A	.155228
Les Intages Property S.A	Rovere Sicav	.155186
Levant Energy Ventures155221	Rovere Sicav	.155198
LFI Brie Comte Robert155224	SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l.	
Lions Grave S.à r.l		.155222
LMS Investissements S.à r.l	Stabilia Invest SCSp	.155230
LMS Investissements S.à r.l	UKIG HoldCo S.à r.l	.155226
LMS Investissements S.à r.l	Wallis Estate	.155214



Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

The quorum required by the articles of incorporation of the Fund not having been reached at a first general meeting held on 12 November 2015 shareholders are hereby reconvened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders of ROVERE AZIONARIO EUROPA (the "Merging Sub-Fund") which shall be held on *14 December* 2015 at 12 p.m. CET, at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Meeting"), in order to resolve on the following agenda:

Agenda:

- 1. Decision on the merger by absorption of the Merging Sub-Fund;
- 2. Approval of the Terms of Merger;
- 3. Decision on the effective date of Merger;
- 4. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that the Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of shares present or represented. Resolutions will be passed if approved by more than two-third majority votes cast.

Should a shareholder be unable to attend the Meeting, in case the shareholders wish to grant a proxy, they shall complete and sign a form of proxy (available at the registered office of the Fund) and return it no later than two business days prior to the Meeting by mail, fax or email to the Fund's registered office.

The board of directors of ROVERE SICAV.

Référence de publication: 2015183488/755/24.

BPI 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 200.570.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Baupost Limited Partnership 1983 A-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583745, ("Baupost LP A-1");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Baupost Limited Partnership 1983 B-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583749, ("Baupost LP B-1");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Baupost Limited Partnership 1983 C-1, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583752, ("Baupost LP C-1");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Baupost Value Partners, L.P. - I, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3186829, ("BVP-I");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Baupost Value Partners, L.P. - II, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3191682, ("BVP-II");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.



6. Baupost Value Partners, L.P. - III, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3289794, ("BVP-III");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Baupost Value Partners, L.P. - IV, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4520054, ("BVP-IV");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

8. HB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583754, ("HBILP");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal.

9. PB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583757, ("PBILP");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

10. YB Institutional Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3583760, ("YBILP");

here represented by Ms. Maria GROSBUSCH, Juriste, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name BPI 23 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind, or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.



B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art.11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.



Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the "Class A Manager(s)") and one or more class B managers (the "Class B Manager(s)").
- 13.2 Any reference made hereinafter to the "managers" shall in such case be construed as a reference to the Class A Manager(s) and/or the Class B Manager(s), depending on the context and as applicable. If the Company is managed by one manager, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.
- 13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the majority shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.
- **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.



- 17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- **Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
 - 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders



deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
- 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued have been subscribed as follows

- 1. One hundred nine thousand two hundred fifty (109,250) shares have been subscribed by Baupost LP A-1 aforementioned, for the price of one thousand ninetytwo euro and fifty cents (EUR 1,092.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 2. Forty-three thousand one hundred twenty-five (43,125) shares have been subscribed by Baupost LP B-1 aforementioned, for the price of four hundred thirty-one euro and twenty-five cents (EUR 431.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 3. Two hundred forty-two thousand seven hundred fifty (242,750) shares have been subscribed by Baupost LP C-1 aforementioned, for the price of two thousand four hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 2,427.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 4. Seventy thousand seven hundred fifty (70,750) shares have been subscribed by BVP-I aforementioned, for the price of seven hundred seven euro and fifty cents (EUR 707.50), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 5. Ninety thousand six hundred twenty-five (90,625) shares have been subscribed by BVP-II aforementioned, for the price of nine hundred six euro and twenty-five cents (EUR 906.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 6. Thirty-five thousand five hundred (35,500) shares have been subscribed by BVP-III aforementioned, for the price of three hundred fifty-five euro (EUR 355), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 7. Five hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five (515,875) shares have been subscribed by BVP-IV aforementioned, for the price of five thousand one hundred fifty-eight euro and seventy-five cents (EUR 5,158.75), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 8. Seventy-five thousand six hundred twenty-five (75,625) shares have been subscribed by HBILP aforementioned, for the price of seven hundred fifty-six euro and twenty-five cents (EUR 756.25), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 9. Thirty-eight thousand eight hundred seventy-five (38,875) shares have been subscribed by PBILP aforementioned, for the price of three hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 388.75), wholly allocated to the share capital of the Company.
- 10. Twenty-seven thousand six hundred twenty-five (27,625) shares have been subscribed by YBILP aforementioned, for the price of two hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 276.25), wholly allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:



Class A Manager:

(i) Mr. Collin J. Beecroft, born in San Diego, California, United States of America, on 22 August 1961, having his professional address at The Baupost Group, L.L.C., 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and

Class B Managers:

- (ii) Ms. Sonia Baldan, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 January 1960, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and
- (iii) Ms. Antonella Graziano, born in Orvieto (Italy) on 20 January 1966, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Baupost Limited Partnership 1983 A-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583745, («Baupost LP A-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Baupost Limited Partnership 1983 B-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3 3583749, («Baupost LP B-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Baupost Limited Partnership 1983 C-1, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583752, («Baupost LP C-1»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Baupost Value Partners, L.P. - I, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3186829, («BVP-I»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Baupost Value Partners, L.P. - II, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3191682, («BVP-II»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Baupost Value Partners, L.P. - III, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3289794, («BVP-III»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



7. Baupost Value Partners, L.P. - IV, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4520054, («BVP-IV»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8. HB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583754, («HBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9. PB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583757, («PBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10. YB Institutional Limited Partnership, une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3583760, («YBILP»);

dûment représentée par Madame Maria GROSBUSCH, juriste, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BPI 23 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation



complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.



- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (le(s) «Gérant(s) de Catégorie A») et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (le(s) «Gérant(s) de Catégorie B»).
- 13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence au(x) Gérant(s) de Catégorie A et/ou au(x) Gérant(s) de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.
- 13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.
- Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux disposition de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.



- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
 - 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être



distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- 1. Cent neuf mille deux cent cinquante (109.250) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP A-1, susmentionnée, pour un prix de mille cent quatre-vingtdouze euros et cinquante cents (EUR 1.192,50), entièrement affectés au capital social.
- 2. Quarante-trois mille cent vingt-cinq (43.125) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP B-1, susmentionnée, pour un prix de quatre cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 431,25), entièrement affectés au capital social.
- 3. Deux cent quarante-deux mille sept cent cinquante (242.750) parts sociales ont été souscrites par Baupost LP C-1, susmentionnée, pour un prix de deux mille quatre cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 2.427,50), entièrement affectés au capital social.
- 4. Soixante-dix mille sept cent cinquante (70.750) parts sociales ont été souscrites par BVP-I, susmentionnée, pour un prix de sept cent sept euros et cinquante cents (EUR 707,50), entièrement affectés au capital social.
- 5. Quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq (90.625) parts sociales ont été souscrites par BVP-II, susmentionnée, pour un prix de neuf cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 906,25), entièrement affectés au capital social.
- 6. Trente-cinq mille cinq cents (35.500) parts sociales ont été souscrites par BVP-III, susmentionnée, pour un prix de trois cent cinquante-cinq euros (EUR 355), entièrement affectés au capital social.
- 7. Cinq cent quinze mille huit cent soixante-quinze (515.875) parts sociales ont été souscrites par BVP-IV, susmentionnée, pour un prix de cinq mille cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 5.158,75), entièrement affectés au capital social.
- 8. Soixante-quinze mille six cent vingt-cinq (75.625) parts sociales ont été souscrites par HBILP, susmentionnée, pour un prix de sept cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 756,25), entièrement affectés au capital social.
- 9. Trente-huit mille huit cent soixante-quinze (38.875) parts sociales ont été souscrites par PBILP, susmentionnée, pour un prix de trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 388,75), entièrement affectés au capital social.
- 10. Vingt-sept mille six cent vingt-cinq (27.625) parts sociales ont été souscrites par YBILP, susmentionnée, pour un prix de deux cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 276,25), entièrement affectés au capital social.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:



- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes est sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

(i) Monsieur Collin J. Beecroft, né le 22 août 1961 à San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement auprès de The Baupost Group, L.L.C., 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et

Gérants de Catégorie B:

- (ii) Madame Sonia Baldan, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et
- (iii) Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier à 1966 à Orvieto (Italie), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GROSBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 octobre 2015. 2LAC/2015/21975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166831/654.

(150184666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

The quorum required by the articles of incorporation of the Fund not having been reached at a first general meeting held on 12 November 2015 shareholders are hereby reconvened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders of ROVERE OBBLIGAZIONARIO BREVE TERMINE (the "Merging Sub-Fund") which shall be held on *14 December 2015* at 12 p.m. CET, at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Meeting"), in order to resolve on the following agenda:

Agenda:

- 1. Decision on the merger by absorption of the Merging Sub-Fund;
- 2. Approval of the Terms of Merger;
- 3. Decision on the effective date of Merger;
- 4. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that the Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of shares present or represented. Resolutions will be passed if approved by more than two-third majority votes cast.

Should a shareholder be unable to attend the Meeting, in case the shareholders wish to grant a proxy, they shall complete and sign a form of proxy (available at the registered office of the Fund) and return it no later than two business days prior to the Meeting by mail, fax or email to the Fund's registered office.

The board of directors of ROVERE SICAV.

Référence de publication: 2015183489/755/24.



Global Long Short Partners Holdings Offshore Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 200.502.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Global Long Short Partners Master L.P.", a limited partnership company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number 20843, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Me Michaël KITAI, Avocat, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18 th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation (the "Articles of Association").
 - Art. 2. The denomination of the company is "Global Long Short Partners Holdings Offshore Luxembourg II S.à r.l.".
 - **Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The objects of the Company are:

to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of senior secured loans or notes, including first lien senior secured loans or notes and second lien senior secured loans or notes, other loans, senior unsecured debt, subordinated and other mezzanine debt and other debt instruments and securities, and other evidences of indebtedness (whether secured or unsecured), convertible debt securities and similar securities or instruments, notes (including notes issued pursuant to indentures, note purchase agreements and other credit facilities), convertible securities and hedging agreements or participation interests in respect thereof, and trust receipts, whether such securities are readily marketable or not and whether of a speculative nature or not, and in rights and options relating thereto; provided that all such investments shall be "eligible assets" as defined in Rule 3a-7 under the United States Investment Company Act (collectively, "Investments").;

to hold any Investments so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

to carry on any trade or business whatsoever in relation to the foregoing;

to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

to acquire and/or own any assets (including any capital stock or other equity interests) acquired as a result of or in connection with any foreclosure, restructuring or workout of Investments or companies that are the issuers thereof;

to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the



Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

- **Art. 6.** The share capital is fixed at fifty thousand Dollars (USD 50,000) divided into five million (5,000,000) shares having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and divided into:
 - (i) five hundred thousand (500,000) shares of class A (the "Class A Shares");
 - (ii) five hundred thousand (500,000) shares of class B (the "Class B Shares");
 - (iii) five hundred thousand (500,000) shares of class C (the "Class C Shares");
 - (iv) five hundred thousand (500,000) shares of class D (the "Class D Shares");
 - (v) five hundred thousand (500,000) shares of class E (the "Class E Shares");
 - (vi) five hundred thousand (500,000) shares of class F (the "Class F Shares");
 - (vii) five hundred thousand (500,000) shares of class G (the "Class G Shares");
 - (viii) five hundred thousand (500,000) shares of class H (the "Class H Shares");
 - (ix) five hundred thousand (500,000) shares of class I (the "Class I Shares"); and
 - (x) five hundred thousand (500,000) shares of class J (the "Class J Shares").

The classes A to J shares will be defined as the "Shares"; each of the latter having the rights and obligations as defined in the Articles of Association. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. In the present Articles of Association, "Shareholders" means holders of Shares from time to time and "Shareholder" shall be interpreted in accordance.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company (the "Share Premium Account"). The Share Premium Account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts (the "Capital Surplus Accounts"). Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Board of Managers subject to applicable law and these articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

The funds in the Share Premium Account and the Capital Surplus Account may, inter alia, be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Dollars (USD 100,000,000) represented by ten billion (10,000,000,000) Shares having a par value of one penny (USD 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.



The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of all the shares in issue in one or more classes of Shares. The repurchase and cancellation of one class of Shares (the "Relevant Class") may only take place if all the shares of the Relevant Preceding Class have already been repurchased and cancelled.

In case of redemption and cancellation of all the shares of the Relevant Class, the holders of Shares of the Relevant Class shall receive, for each of the Shares of the Relevant Class which they hold, the cancellation value per share (the "Cancellation Value Per Share") calculated as follows: the aggregate nominal value of all Shares of the Relevant Class plus the Available Amount divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class, provided that the board of managers may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share.

For the avoidance of doubt, in case of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of a class of Shares, it shall be the board of managers who shall calculate, in accordance with the provisions of these articles of incorporation, the Cancellation Value per Share which shall be paid to holders of the Relevant Class.

The Company shall inform in writing each holder of Shares to be redeemed, of its intention to redeem the Relevant Class

Upon the redemption and cancellation of the Relevant Class, the Cancellation Value per Share will be due and payable by the Company.

The payment of the Cancellation Value per Share shall be made in cash and/or in kind by the board of managers in accordance with Luxembourg legal provisions.

The shares are issued in registered form.

Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares intervivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and noncompulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.
- **Art. 9.** A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, e-mail, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of



the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

- **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Dollars (USD 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand Dollars (USD 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31 st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.



- **Art. 19.** On the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least will be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as the total amount of legal reserve will amount to ten percent (10%) of the share capital of the Company.
- If, in a given financial year, the general meeting of Shareholders decides to distribute dividends, out of the net profits or available reserves resulting from amounts put into reserves, the amount allocated will be distributed according to the following priority:
- First, Class A Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of Class A Shares they hold. The preferred dividend of Class A Shares rank senior to the preferred dividend of all other Classes of Shares; then
- Class B Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of Class B Shares they hold. The preferred dividend of Class B Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and senior to the preferred dividend of Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class C Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of Class C Shares they hold. The preferred dividend of Class C Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares and Class B Shares and senior to the preferred dividend of Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class D Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of Class D Shares they hold. The preferred dividend of Class D Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class E Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of Class E Shares they hold. The preferred dividend of Class E Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares and senior to the preferred dividend of Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class F Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of Class F Shares they hold. The preferred dividend of Class F Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares and senior to the preferred dividend of Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class G Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of Class G Shares they hold. The preferred dividend of Class G Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares and senior to the preferred dividend of Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares; then
- Class H Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty five percent (0.25%) of the nominal value of Class H Shares they hold. The preferred dividend of Class H Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and senior to the preferred dividend of Class I Shares and Class J Shares; then
- Class I Shareholders are entitled to receive a preferred dividend distribution for the relevant financial year, for an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of Class I 'Shares they hold. The preferred dividend of Class I Shares rank junior to the preferred dividend of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and senior to the preferred dividend of Class J Shares; then
- Class J Shareholders are entitled to receive the remainder of such dividend distribution. The preferred dividend of Class J Shares rank junior to the preferred dividend of all other classes of Shares.

The balance of the distributed amount will be allocated in full to holders of the last class in the reverse alphabetical order (first Share Class J, and if no Share of Class J exist Share of Class I and so on). Where a class of Shares becomes the last class in the reverse alphatical order, its entitlement to dividend distribution will be equal and limited to the balance of the distributed amount and in terms of ranking its dividend entitlement will rank junior to the preferred dividend of the other classes of Shares.

Interim dividends can be paid on the same basis and according to the same order of priority as set out in this article, subject to the applicable legal provisions and a resolution of the board of managers.



Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, named by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Upon winding-up of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, any distribution of liquidation surplus will occur on the same basis and in the same order of priority as foreseen in article 19.

Art. 21. Definitions. Available Amount: means, without double counting, and calculated by the board of managers on the basis of the Relevant Interim Accounts (A) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by any freely distributable reserves but reduced by (i) any loss (including loss carried forwards), (ii) any sums that have to be placed into reserve pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association and (iii) the amount of (x) the preferred dividend set out in article 19§2 that would have been allocated to the class or classes of Shares with an alphabetic letter preceding, in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19, at the time of the redemption of the Relevant Class, and (y) any such preferred dividend that would have been allocated to any class of Shares with an alphabetic letter preceding the Relevant Class at the time of any previous redemption of a class of Shares, had the Company distributed a dividend in accordance with article 19 at the time of such previous redemption, so that:

AA = (NP + P)-(L + LR + PR) whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or the Articles of Association.

PR = any preferred dividend distributed in accordance with article 19§2.

Available Cash: means all the cash held by the Company as calculated by the board of managers (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Relevant Interim Accounts.

Available Cash Per Share: means the Available Cash divided by the number of Shares in issue of the Relevant Class.

Business Day: means a day (which is not a Saturday or a Sunday or a holiday) on which banks are open and accessible to automated banking operations, in Luxembourg.

Cancellation Value Per Share: has the meaning given to the term in Article 6§11.

Relevant Class: has the meaning given to the term in Article 6§10.

Relevant Interim Accounts: means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers each time at a date not earlier than eight (8) days before the general meeting held to approve the redemption and cancellation of the Shares of the Relevant Class.

Relevant Preceding Class means the class of Shares with an alphabet letter immediately preceding in alphabetic order, the alphabet letter of the Relevant Class.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the five million (5,000,000) shares have been subscribed by the sole share-holder Global Long Short Partners Master L.P., predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Dollars (USD 50,000) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- Marielle STIJGER, born on 10 December 1969, in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, born on 22 March 1979, in Namur, Belgium, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



- Umit ALPTUNA, born on 27 October 1970, in Turkey, professionally residing at 200 West Street, 10282 New-York, United States of America;
- Michelle BARONE, born on 26 July 1979, in New York, United States of America, professionally residing at 200 West Street, 10282 New York, United States of America;
 - 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

«Global Long Short Partners Master L.P.», un limited partnership constituée et opérant sous le droit des Iles Caymanes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymanes sous le numéro 20843, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caymans,

ici représentée par Maître Michaël KITAI, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . - Object - Dénomination - Registered Office - Duration

- **Art. 1** et les formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
 - Art. 2. La dénomination de la société est «Global Long Short Partners Holdings Offshore Luxembourg II S.à r.l.».
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est:

d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie des prêts ou de billets (notes) garantis de premier rang, y compris les prêts ou billets garantis de premier rang et prêts ou billets garantis de second rang, autres prêts, dette de premier rang non garantie, dette subordonnée et mezzanine et autres instruments et titres de dette, et autres titres de créance (garantis ou non garantis), titres de dette convertibles et titres ou instruments similaires, billets (y compris les billets émis en vertu d'actes (indentures), convention d'achat de billets et autres facilités de crédit), titres convertibles et conventions de couverture ou titres de participation, et reçus fiduciaires, que de tels titres soient facilement négociables ou non et qu'ils soient de nature spéculatif ou non, et des droits et options s'y rattachant; à condition que tous ces investissements soient des "actifs éligibles" tels que définis par la norme 3a-7 de la Loi des Etats-Unis sur les Sociétés d'Investissement (conjointement, les "Investissements").;

de détenir des Investissements ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder, octroyer des options, négocier et traiter de quelque manière que ce soit la totalité ou partie des biens et droits de la Société;



de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes en relation avec ce qui précède;

d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'acheter et/ou posséder des actifs (y compris des actions ou autres titres de participation) acquis à la suite ou dans le cadre d'une saisie, restructuration ou exercice des Investissements ou des sociétés qui sont les émetteurs de ceux-ci;

de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille dollars (USD 50.000.-) divisé en cinq millions (5.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01) chacune, et divisées en:

- (i) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (ii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (iv) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (v) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vi) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (vii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (viii) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- (ix) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- (x) cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Les catégories de parts sociales A à J seront définies comme les «Parts Sociales»; chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie détenteurs de Parts Sociales de temps en temps et «Associé» devra être interprété en conséquence.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société (le «Compte de Prime d'Emission»). Le Compte de Prime d'Emission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La Société peut, sans restriction, accepter des contributions en numéraire ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes (les «Comptes de Capital Surplus»). Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le Conseil de Gérance conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.



Les montants dans le Compte de Prime d'Emission et les Comptes de Capital Surplus pourront être utilisés par le Conseil de Gérance pour, inter alia, repayer toute perte de la société, réalisée ou non, ou payer tout dividende ou autre distribution.

La société aura un capital social autorisé de cent millions de dollars (USD 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un penny (USD 0,01.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales comprises dans une ou plusieurs catégories de Parts Sociales. Le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (la «Catégorie Concernée») pourra avoir lieu que si l'ensemble des Parts Sociales de la Catégorie Concernée Précédente auront été rachetées et annulées.

Dans le cas d'un rachat et annulation de la Catégorie Concernée, les détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie Concernée recevront, pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie Concernée qu'ils détiennent, la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale») calculée comme suit: le montant nominal total de toutes les Parts Sociales de la Catégorie Concernée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée, à condition que le conseil de gérance puisse décider de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale à la Liquidité Disponible par Part Sociale.

Pour éviter tout doute, dans le cas d'une réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, c'est au conseil de gérance de calculer, en conformité avec les dispositions de ces statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale qui doit être payée aux détenteurs de la Catégorie Concernée.

La Société doit informer par écrit chacun des détenteurs de Parts Sociales à racheter, de son intention de racheter la Catégorie Concernée.

Lors du rachat et de l'annulation de la Catégorie Concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due par la Société.

Le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être fait en espèce et/ou en nature par le conseil de gérance, en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.



Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille dollars (USD 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille dollars (USD 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Cette allocation cesse d'être obligatoire, dès que et le temps que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital de la Société.
- Si, lors d'un exercice, l'assemblée générale des Associés décide de distribuer des dividendes, sur les profits nets ou les réserves distribuables disponibles résultants de montants placés en réserves, le montant alloué devra être distribué conformément aux priorités suivantes:
- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir une distribution de dividende préférentiel pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A a un rang prioritaire sur toutes les autres catégories de Parts Sociales; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie B a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C, D, E, F, G, H, J et J; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie C a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A et mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D, E, F, G, H, I et J; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie D a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B et C mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E, F, G, H, I et J; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie E a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C et D mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F, G, H, I et J;ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie F a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D et E mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G, H, I et J; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie G a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E et F mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H, I et J; ensuite



- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie H a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F et G mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I et J; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie I a un rang inférieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie A, B, C, D, E, F, G et H mais a un rang supérieur au dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J; et ensuite.
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes. Le dividende préférentiel des Parts Sociales de Catégorie J a un rang inférieur au dividende intérimaire de toutes les autres catégories de Parts Sociales.

Le solde du montant distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales devient la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé, son droit à la distribution de dividende sera égal et limité au solde du montant distribué et en terme de priorité, son droit à la distribution aura un rang inférieur au dividende préférentiel des autres catégories de Parts Sociales.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés sur la même base et selon le même ordre de priorité qu'établi dans cet article, sous réserve des dispositions légales applicables et des résolutions du conseil de gérance.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés qui déterminera ses pouvoirs et sa rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, sous réserve du paiement préalable des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, toute distribution du boni de liquidation aura lieu sur la même base et selon le même ordre de priorité que prévu à l'article 19.

Art. 21. Définitions. Catégorie Concernée: a la signification donnée à l'article 6§10.

Catégorie Concernée Précédente: signifie la catégorie de Parts Sociales dont la lettre alphabétique précède immédiatement, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée.

Comptes Intérimaires Concernés: signifie les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance, toutes les fois à une date pas plus tôt que huit (8) jours avant l'assemblée générale tenue afin d'approuver le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie Concernée.

Jour Ouvrable: signifie un jour (qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques sont ouvertes et accessibles aux opérations bancaires automatisées, au Luxembourg.

Liquidité Disponible: signifie toute la liquidité détenue par la société (à l'exception de la liquidité en dépôt à terme avec une durée résiduelle de plus de six (6) mois), tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toutes obligations et toutes créances qui du point de vue du conseil de gérance seront payés à la société à court terme, moins l'endettement ou tout autre dette de la société devant être payée dans moins de six (6) mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires Concernés.

Liquidité Disponible par Part Sociale: signifie la Liquidité Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales comprises dans la Catégorie Concernée.

Montant Disponible: signifie, sans double comptage et calculé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires Concernés (A) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de toute réserve librement distribuable mais réduit par (i) toute perte (y compris perte reportée), (ii) toute comme placée dans une réserve conformément aux dispositions légales ou aux Statuts et (iii) le montant de (x) le dividende préférentiel prévu à l'article 19§2 devant être alloué à la ou aux catégories de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent, dans l'ordre alphabétique, la lettre de la Catégorie Concernée, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment du rachat de la Catégorie Concernée, et (y) tout dividende préférentiel devant être alloué à tout catégorie de Parts Sociales avec une lettre alphabétique précédent celle de la Catégorie Concernée au moment de tout précédent rachat d'une catégorie de Parts Sociales, si la Société distribue un dividende en conformité avec l'article 19, au moment de ce précédent rachat tel que:

MD = (PN + P + RC)-(P + RL) Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)



RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts Valeur d'Annulation par Part Sociale: a la signification donnée à l'article 6§11.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq millions (5.000.000) de parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Global Long Short Partners Master L.P., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille dollars (USD 50.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Marielle STIJGER, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né à Namur, Belgique, le 22 mars 1979 résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Michelle BARONE, née à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 3 octobre 1979 résidant professionnellement au 200, West Street, New York, New York, 10282 Etats-Unis d'Amérique;
- Umit ALPTUNA, né en Turquie, le 20 octobre 1970, résidant professionnellement au 200, West Street, New York, New York, 10282, Etats-Unis d'Amérique;
 - 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1 er octobre 2015. 2LAC/2015/21969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165462/714.

(150182714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Advent Knight S.à.r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:



"Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.", previously Advent Knight Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.721.

here represented by Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 25 th of September 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.", previously Advent Knight S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.687, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 4 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 August 2007, number 1753, page 84137 and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 28 January 2010, published in the Mémorial C dated 14 April 2010, number 776, page 37245.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to decrease the Company's share capital by an amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand one hundred and nine British Pounds (GBP 116,703,109.00), so as to reduce it from its present amount of one hundred sixteen million seven hundred twenty-three thousand one hundred and nine British Pounds (GBP 116,723,109.00) down to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.00) by the cancellation of a total amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand one hundred and nine (116,703,109) shares (the "Cancelled Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00).

The sole shareholder decides to entirely allocate the total amount of one hundred sixteen million seven hundred three thousand one hundred and nine British Pounds (GBP 116,703,109.00) corresponding to such share capital reduction for the one hundred sixteen million seven hundred three thousand one hundred and nine (116,703,109) Cancelled Shares to the Company's share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"Art. 6. The Company's share capital has a subscribed share capital of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.00), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précédé

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.» anc. Advent Knight Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.721,

ici représentée par Mme Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 septembre 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d'«Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.» anc. Advent Knight S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Com-



merce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.687, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 20 août 2007, numéro 1753, page 84137 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Me Carlo WERSANDT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 janvier 2007, publié au Mémorial C en date du 14 avril 2010, numéro 776, page 37245.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent-seize millions sept cent trois mille cent-neuf Livres Sterling (GBP 116.703.109,00), afin de le réduire de son montant actuel de cent-seize millions sept cent vingt-trois mille cent-neuf Livres Sterling (GBP 116.723.109,00) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,00) par l'annulation d'un nombre total de cent-seize millions sept cent trois mille cent-neuf (116.703.109) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00).

L'associé unique décide d'allouer dans son intégralité le montant total de cent-seize millions sept cent trois mille centneuf Livres Sterling (GBP 116.703.109,00) correspondant à la réduction de capital pour les cent-seize millions sept cent trois mille cent-neuf (116.703.109) Parts Sociales Annulées au compte de prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22816. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015166907/96.

(150184041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 109.131.

EXTRAIT

Il résulte d'un constat de fusion du 26 mars 2009 que la société Deutsche International Trustee Services (C.I.) Limited, associée de la Société, a été absorbée par la société Deutsche International Custodial Services Limited, établie et ayant son siège social à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 59422, cette dernière étant dès lors devenue l'associée de la Société et détenant 1 part sociale.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 05 octobre 2015 que la société Deutsche International Custodial Services Limited à cédé 1 part sociale à la société BGP Investment S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795 de sorte que, suite à ce transfert:

- Deutsche International Custodial Services Limited ne détient désormais aucune part sociale de la Société.

Dorénavant, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- BGP Investment S.à.r.l.: 235 parts sociales;
- BGP Management GmbH: 15 parts sociales.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165570/24.

(150182348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Wallis Estate, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 160.976.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2015

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de la société Pylos Europe S.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Tom Deckers, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société, à compter du 31 août 2015.
- 2. L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie A à compter du 31 août 2015 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick Vincent Boutens, né le 07 juin 1968 à Ostende (Belgique), demeurant professionnellement au 2A Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique).

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de catégorie B à compter du 31 août 2015 et ce pour une durée indéterminée, Monsieur Edward De Nève, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, demeurant professionnellement au 51, Groenstraat, B-1702 Groot-Bijgaarden (Belgique).

3. L'assemblée note le changement d'adresse du gérant de catégorie A, Vincent Boutens Sprl, domiciliée à présent au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique), et de son représentant permanent, Monsieur Patrick Vincent Boutens, lui aussi domicilié professionnellement au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen (Belgique)

A compter du 31 août 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Vincent Boutens Sprl, représentée par son représentant permanent, Monsieur Patrick Vincent Boutens
- Monsieur Patrick Vincent Boutens

Gérants de catégorie B:

- RAMKO Sprl, représentée par son représentant permanent, Monsieur Edward De Nève
- Monsieur Edward De Nève

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015166715/30.

(150183624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

KPI Residential Property 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.187.

EXTRAIT

Il résulte d'un constat de fusion du 26 mars 2009 que la société Deutsche International Trustee Services (C.I.) Limited, associée de la Société, a été absorbée par la société Deutsche International Custodial Services Limited, établie et ayant son siège social à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 59422, cette dernière étant dès lors devenue l'associée de la Société et détenant 1 part sociale.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 05 octobre 2015 que la société Deutsche International Custodial Services Limited à cédé 1 part sociale à la société BGP Investment S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795 de sorte que, suite à ce transfert:

- Deutsche International Custodial Services Limited ne détient désormais aucune part sociale de la Société.

Dorénavant, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- BGP Investment S.à.r.l.: 235 parts sociales;
- BGP Management GmbH: 15 parts sociales.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165571/24.

(150182352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.188.

EXTRAIT

Il résulte d'un constat de fusion du 26 mars 2009 que la société Deutsche International Trustee Services (C.I.) Limited, associée de la Société, a été absorbée par la société Deutsche International Custodial Services Limited, établie et ayant son siège social à St. Paul's Gate, New Street, St. Helier, Jersey JE4 8ZB, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 59422, cette dernière étant dès lors devenue l'associée de la Société et détenant 1 part sociale.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 05 octobre 2015 que la société Deutsche International Custodial Services Limited à cédé 1 part sociale à la société BGP Investment S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97795 de sorte que, suite à ce transfert:

- Deutsche International Custodial Services Limited ne détient désormais aucune part sociale de la Société.

Dorénavant, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- BGP Investment S.à.r.l.: 235 parts sociales;
- BGP Management GmbH: 15 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165572/24.

(150182357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Kiesoffice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.319.

In the year two thousand fifteen, on second day of October.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of

Kiesoffice, S.à r.1

a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, rue d'Eich , L-1461 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.319 (the "Company");

There appeared:

Fifth Ave Participations, S.à r.l, a limited company incorporated and governed by the laws of the Luxembourg, having its registered office at 6 Montee Pilate, L-2336 Luxembourg and registered with the Luxembourg company register under number B 135043, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

here represented by Alan PICONE by virtue of a proxy given on the 16 th September 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To change the financial year end of the Company from 31 March to 31 December.

To remove the current version of article 10, article 11 and article 12 of the Company's articles of association (the "Articles");

To approve a new version of the article 10, article 11 and article 12 of the Articles.



The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to change the financial year end of the Company from 31 March to 31 December.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to REMOVE the current version of article 10, article 11 and article 12 of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to APPROVE a new version of the article 10, article 11 and article 12 of the Articles, which shall read as follows:

- "Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporate on the 1 st Friday of the month of May at 2:00 PM. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day."

Transitory resolution

The current fiscal year will end on the 31 st December 2015.

Statement

The partner declares, in law enforcement of November 12 th, 2004, such as it was afterwards modified, to be the real beneficiary of the company being the object of the present and guarantee that funds / properties / rights being of use to the transaction do not result respectively that the company is not engaged in activities constituting a breach of article 506-1 of the Penal code and 8-1 of the law modified of February 19 th, 1973 concerning the sale of drug substances and the fight against drug addiction (bleaching), laundering or the terrorist acts such as define in the article 135-1 of the Penal code (terrorism financing).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and three hundred EUROS (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representant of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de la société

Kiesoffice, S.à r.l.

société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, rue d'Eich , L-1461 Luxembourg et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.319 (the "Company");

A Comparu:



Fifth Ave Participations, S.à r.l, une limited company constituée selon les lois en vigueur à Malte, ayant son siège social à 2 ème étage West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, STJ 3155 St. Julians, Malta, enregistré sous le numéro B 135.043, en sa qualité d'associé unique de la société (ci-après "l'Associé unique").

ici représentée par Alan PICONE en vertu d'une procuration signée en date du 16 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, présente ou représentée tel que ci-avant décrit, déclare l'assemblée valablement constituée, déclare avoir été valablement informé des décisions à l'ordre du jour et constituant ainsi l'agenda suivant:

Agenda

Modification de la fin de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.

Suppression des articles 10, 11 et 12 des statuts (les "Articles");

Approbation d'une nouvelle version des articles 10, 11 et 12 des articles des statuts.

La partie comparante a ensuite prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la fin de l'année sociale de la société pour la fixer au 31 décembre au lieu de 31 mars.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer les articles 10, 11 ainsi que 12 des statuts de la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver la nouvelle rédaction de ces mêmes articles 10, 11 et 12 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

- « Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra, en accord avec la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la société la 1 ^{er} vendredi du mois de mai à 14h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.»

Disposition transitoire

L'exercice social en cours se terminera, sera clôturé le 31 décembre 2015.

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la présente transaction ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents EUROS (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: A. PICONE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22379. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167043/138.

(150183791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Le Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 173.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165613/9.

(150182601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Les Intages Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social le 1 er octobre 2015

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat:

- Kohnen & Associés, ayant son siège social, 62, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190.

en qualité de commissaire aux comptes, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015165616/17.

(150182414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Agixo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.118.

EXTRAIT

Nous informons les tiers que:

- suite à la vente de parts sociales du 30 septembre 2015, la société Meridale Investments Limited, ayant son siège à 2 nd Floor Carleton Court, High, Street, Bridgetown, St Michael, La Barbade, enregistrée auprès du registre de commerce de la Barbade sous le numéro 39119, a vendu des parts sociales détenues dans la Société à:
- * la société SaferTaxi Ltd, ayant son siège au 4 Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre de commerce des îles Caymans sous le numéro 273875, et à;
- * Otto Industries Europe B.V., ayant son siège au Looksade 16A, 6041 LE Roermond (Pays-Bas), enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 009527126.
 - La société Meridale Investments Limited détient désormais 10,570 parts sociales de la Société;
 - La société Safertaxi Ltd détient 1,194 parts sociales de la Société; et



- La société Otto Industries Europe B.V. détient 736 parts sociales de la Société.

Il a été décidé d'accepter, d'approuver et d'enregistrer le transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Agixco S.à r.l.

Représenté par M. Marco Lagona
Gérant de classe B

Référence de publication: 2015165946/28.

(150183469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 257.240.355,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch.

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3 rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 31 July 2015, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations dated 24 September 2015 No. 2604, page 1249541

here represented by Ms Alexandra Fantuz, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 1 October 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;
- II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and forty nine thousand, eight hundred and fifteen Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 249,815.355) represented by two hundred and forty nine million, eight hundred and fifteen thousand and three hundred and fifty five (249,815,355) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven thousand, four hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 7,425.000) in order to raise it from its current amount of two hundred and forty nine thousand, eight hundred and fifteen Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 249,815.355) represented by two hundred and forty nine million, eight hundred and fifteen thousand and three hundred and fifty five (249,815,355) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to two hundred and fifty seven thousand, two hundred and forty Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 257,240.355) represented by two hundred and fifty seven million, two hundred and forty thousand three hundred and fifty five (257,240,355) shares, through the issue of seven million, four hundred and twenty five thousand (7,425,000) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each

Subscription - Payment

The seven million, four hundred and twenty five thousand (7,425,000) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seven million, four hundred and twenty five thousand Pounds Sterling (GBP 7,425,000), out of which:

- Seven thousand, four hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 7,425.000) are allocated to the share capital, and



- Seven million, four hundred and seventeen thousand, five hundred and seventy five Pounds Sterling (GBP 7,417,575.000) are allocated to the share premium.

The seven million, four hundred and twenty five thousand (7,425,000) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of seven million, four hundred and twenty five thousand Pounds Sterling (GBP 7,425,000) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1. The Company's share capital is set at two hundred and fifty seven thousand, two hundred and forty Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 257,240.355) represented by two hundred and fifty seven million, two hundred and forty thousand three hundred and fifty five (257,240,355) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3 ème étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2015, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 septembre 2015 numéro 2604, page 124954.

ici représenté par Mme Alexandra Fantuz, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 1 ^{er} octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante-neuf mille, huit cent quinze livres sterling et trois cent cinquante-cinq millièmes (GBP 249.815,355) représentés par deux cent quarante-neuf millions huit cent quinze mille trois cent cinquante-cinq (249.815.355) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille quatre cent vingt-cinq livres sterling (GBP 7.425,000) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-neuf mille, huit cent quinze livres sterling et trois cent cinquante-cinq millièmes (GBP 249.815,355) représentés par deux cent quarante-neuf millions huit cent quinze



mille trois cent cinquante-cinq (249.815.355) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent cinquante-sept mille deux cent quarante livres sterling et trois cent cinquante-cinq millièmes (GBP 257.240,355) représentés par deux cent cinquante-sept million deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (257.240.355) parts sociales par l'émission de sept million quatre cent vingt-cinq mille (7.425.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les sept million quatre cent vingt-cinq mille (7.425.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de sept million quatre cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 7.425.000) dont:

- Sept mille quatre cent vingt-cinq livres sterling millièmes (GBP 7.425,000) sont alloués au capital social; et
- Sept millions quatre cent dix-sept mille cinq cent soixante-quinze livres sterling (GBP 7.417.575,000) sont alloués à la prime d'émission.

Les sept million quatre cent vingt-cinq mille (7.425.000) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de sept million quatre cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 7.425.000) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent cinquante-sept mille deux cent quarante livres sterling et trois cent cinquante-cinq millièmes (GBP 257.240,355) représentés par deux cent cinquante-sept million deux cent quarante mille trois cent cinquante-cinq (257.240.355) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. FANTUZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16520. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167100/138.

(150184121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Levant Energy Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165617/9.

(150182362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.



SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lux 27 Starlight EUR S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 180.199.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of the month of October.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Lux 26 Starlight EUR S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 180.196,

here represented by Ben Brouscher, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 29 th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "Lux 27 Starlight EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of luxembourg under number B 180.199, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 31, 2013 under number 2731. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l".
 - 2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
 - 3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 27 Starlight EUR S.à r.l." into "SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu:

1. Lux 26 Starlight EUR S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.196,

ici représentée par Ben Brouscher, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 29 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Lux 27 Starlight EUR S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 180 199, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 31 Octobre 2013 sous le numéro 2731. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l.».
- 2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 27 Starlight EUR S.à r.l.» en «SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-IX Windmill Lane Investments S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16638. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167072/99.

(150184243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



LFI Brie Comte Robert, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 122.709.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LFI Brie Comte Robert, décidée par acte du notaire Maître Alex Weber en date du 27 juillet 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 29 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social 41, Avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165618/17.

(150182646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

FWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 178.682.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, born in Längbro (Sweden) on December 31^{st} , 1967 and residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "FWH S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 178.682 has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 24 th , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2127 dated August 31 st , 2013. The articles of association of the Company have not been amended since.
- That the issued share capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000), represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred euro (EUR 200) each, fully subscribed and paid-up.
 - That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.
- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.
 - That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.
- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Mrs Arja TAAVENIKU, born in Tyrnävä (Finland) on June 20 th, 1968 and residing at 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.
 - That the liquidation of the Company is done and finalised.
 - That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.



The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sven TAAVENIKU, Deputy Area Manager, né à Längbro (Suède) le 31 décembre 1967 et demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FWH S.à r.l." (la «Société»), ayant son social au 114, avenue de la Faïnecerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.682, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2127 du 31 août 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.
- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille euros (20.000.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
 - Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.
 - Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par Madame Arja TAAVENIKU, née à Tyrnävä (Finlande) le 20 juin 1968 et demeurant au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.
 - Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Taaveniku et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 er octobre 2015. 2LAC/2015/22047. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166952/91.

(150185257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



LMS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.759.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165624/9.

(150182318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

UKIG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo. R.C.S. Luxembourg B 151.793.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-nine of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

"Savills Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability company incorporated in Luxembourg having its registered office at 10 rue C.M. Spoo, l-2546 Luxembourg, registered with the register of trade and companies of Luxembourg under number B 124.536 acting on behalf of Cordea Savills UK Income and Growth FCP-SIF, 10 rue C.M. Spoo, l-2546 Luxembourg, (the appearing party),

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) UKIG HoldCo S.à r.l., with registered office in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg number B 151793 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 2 nd of March 2010, published in the Mémorial C number 804 of 19 th of April 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 th of December 2011, published in the Mémorial C number 1005 of 18 th of April 2012.
- II.- That the capital of the Company presently amounts to seventeen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 17,400.-) represented by one hundred seventy-four (174) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.
 - III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.
 - VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.
- X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

"Savills Investment Management (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.536, agissant pour le compte de Cordea Savills UK Income and Growth FCP-SIF, 10 rue C.M. Spoo, l-2546 Luxembourg (le comparant),

ici dûment représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée UKIG HoldCo S.à r.l. S.à r.l., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, R.C.S. Luxembourg numéro B 151.793 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 804 du 19 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 1005 du 18 avril 2012.
- II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-sept mille quatre cents Livres Sterling (GBP 17.400,-) représenté par cent soixante-quatorze (174) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.
 - III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.
 - IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.
- V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.
 - VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
 - IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
 - X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation GAC/2015/8407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015167377/99.

(150185234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



LMS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.759.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165625/9.

(150182323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

LMS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.759.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165626/9.

(150182326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Loft Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.929.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015165627/12.

(150182505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 septembre 2015

- 1. L'assemblée prend acte de la démission de la société Pylos Europe S.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Tom Deckers, de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la société, à compter du 31 août 2015.
- 2. L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie B à compter du 31 août 2015 et ce jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2017, la société VINCENT BOUTENS Sprl, ayant son siège social au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen, immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0465.152.810, représentée par son représentant permanent Monsieur Patrick Vincent Boutens, né le 7 juin 1968 à Ostende (Belgique), domicilié professionnellement au 2A, Populierendreef, B-2800 Mechelen
 - 3. A compter du 31 août 2015, le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Jurgen Trappeniers (Président du Conseil d'Administration)

Administrateurs de catégorie B:

- RAMKO Sprl, représentée par son représentant permanent, Monsieur Edward De Nève
- VINCENT BOUTENS Sprl, représentée par son représentant permanent Monsieur Patrick Vincent Boutens

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015165776/24.

(150182509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.



LS Alloys Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Gérant

Référence de publication: 2015165629/12.

(150182062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Lugor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare. R.C.S. Luxembourg B 102.873.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUGOR S.à r.l.

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015165630/12.

(150182131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Lusis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015165631/12.

(150182088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

OCM Luxembourg POF IV AIF (Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.367.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 28 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg POF IV AIF (Delaware) S.à r.l.

Référence de publication: 2015165705/18.

(150182748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.



Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165633/9.

(150182458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

M. Kambel Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 107.898.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} octobre 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2015165636/17.

(150182850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Stabilia Invest SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 197.877.

Extrait de l'acte constitutif de Stabilia Invest SCSp

Cet extrait remplace le dépôt de l'extrait enregistré et déposé le 25/06/2015, sous la référence L150109788, comme suit:

En date du 9 juin 2015, la société en commandite spéciale dénommée Stabilia Invest SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est IEPS Group S.àr.l., dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-197075

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2015166605/28.

(150182929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.



MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

EXTRAIT

En date du 2 octobre 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé avec effet immédiat (i) de renouveler les mandats de Monsieur Theodore S. Kim, Monsieur Marc Liesch et Monsieur Laurent Maraschin en tant qu'administrateurs de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus et (ii) de renouveler le mandat de la Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg SARL en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour MagnaChip Semiconductor S.A. Référence de publication: 2015165638/17.

(150182158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Lions Grave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 2, am Er. R.C.S. Luxembourg B 175.628.

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Simone GEIMER, gérante, née à Esch/Alzette, le 26 février 1966,

demeurant à L-4141 Esch/Alzette, 152, rue Victor Hugo

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle LIONS GRAVE S.àr.l. avec siège social à L-3780 Tétange, 9, rue des Légionnaires

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.628

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 989 du 25 avril 2013

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

En sa qualité d'associé unique de la Société, la comparante a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3780 Tétange, 9, rue des Légionnaires à L-6830 Berbourg, 2, am Er et de modifier par conséquent l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Manternach.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cet assemblée générale à environ neuf cent euros (900,-€)

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GEIMER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167091/37.

(150184345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



Magnolia SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.219.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2015

Am 24. April 2015 um 11.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder, Sabine Büchel, Dr. Detlef Mertens und Christian Folz wurden um ein weiteres Jahr verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2016 stattfindenden Generalversammlung.

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahres 2015 bestellt.

Luxemburg, den 05.10.2015.

Magnolia SICAV SIF

Référence de publication: 2015165639/16.

(150182521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Dinero SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.595.

STATUTS

Extrait du 12 octobre 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de Dinero SCSp, société en commandite spéciale.

- 1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. EXITO S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 18.09.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B200328 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).
 - 2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.
 - (i) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «DINERO SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 12 octobre 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015166897/38.

(150185315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck